

 <p>1, rue du Simplot Pôle administratif 79500 Melle T 05 49 29 90 90</p>	<p><u>COMPTE-RENDU</u></p>	<p>Date : 17/12/18 Auteur : Stéphanie GOSSELIN, Responsable service ressources et projet éducatif</p>
	<p>Objet : Comité de pilotage Projet Educatif de Territoire du 14/12/18</p> <p><i>Diffusion : Tous les participants et les absents</i></p>	<p>Pour info <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Pour réponse <input type="checkbox"/></p> <p>Pour suivi <input type="checkbox"/></p> <p>Pour transmission <input type="checkbox"/></p>

Retour des échanges lors du comité de pilotage du Projet Educatif de Territoire du vendredi 14 décembre 2018.

Le comité de pilotage commence par un tour de présentation des personnes présentes. La réunion est réalisée avec le support joint en copie du compte-rendu (présentation powerpoint).

1. Groupe de travail 0 – 3 ans présenté par Marylène PICARD et Magalie BEAUCLAIR (en pièce jointe la restitution présentée).

Page « photo des liens » : pour chaque groupe de travail, en début de séance, le support des liens a été utilisé afin d'identifier entre chaque personne présente si des liens existaient et pour certains, quels types de liens.

Echanges complémentaire faits en séance :

- Les thèmes qui semblent préoccuper le plus les parents sur cette tranche d'âge : « écran, alimentation, sommeil ».
- Le réseau Chat croque doit continuer son développement : jouer sur le réseau des partenaires et bien cibler.
- Thème « La grande lessive », qu'est ce que c'est ? La grande lessive est une manifestation internationale qui se veut être une journée d'expression. Elle a lieu chaque année un jeudi pour jouer sur les mots : « je dis », « je parle », « je m'exprime ». Un thème est mis en avant chaque année et est ensuite à décliner. Elle peut être mise en place dans tout type de structure.
- Difficultés à toucher les familles avec parfois peu de parents sur les actions proposées : il convient de réinterroger la façon de faire.

En résumé : Il y a déjà beaucoup de choses sur le territoire pour cette tranche d'âge mais il est important d'effectuer un ciblage des actions. Il faut également réfléchir à l'itinérance afin de couvrir l'ensemble du territoire.

Mme BRUNET (Mission Locale) rappelle l'existence d'une expérience mise en place par l'OSCAM d'un bus qui allait au devant des familles et des enfants à l'échelle du territoire Mellois.

Mme SAINTIER indique qu'il faut aller chercher les parents là où ils se rencontrent et discutent : à la sortie des écoles primaires, ... voir les collèges et lycées, mais pour ces derniers lieux, les parents sont moins nombreux : beaucoup de jeunes arrivent en bus (territoire élargi au canton ou à la communauté de communes). Les adolescents aiment aussi prendre un peu de distance. L'idée d'un bus communautaire « Education » itinérant type « Bus/Café des parents » est utilisé sur certains territoires.

M. CHARPENTIER indique qu'il y a une multiplicité d'offres mais que pour certaines il y a des problèmes de fréquentations parfois liées à des redit (exemple de conférence thématique proposée sur le territoire à quelques semaines d'intervalles sur le même thème par deux structures différentes).

2. Groupe de travail 3-12 ans présenté par Sylvie COUSIN et Julien CASCARINO (en pièce jointe la restitution présentée).

Photo des liens : Beaucoup d'acteurs présents donc des liens beaucoup plus étendus. Mme COUSIN précise que le but était de montrer aux partenaires présents qu'il y avait des liens entre eux dans plusieurs sens. Pour synthétiser, des groupes de partenaires avaient été réalisés.

Echanges complémentaires faits en séance :

C.L.S. : Contrat Local de Santé, représenté par Vanessa FERRERO de la communauté de communes Mellois en Poitou et Haut Val de Sèvre. Mme FERRERO est partagée à 60% de son temps pour Mellois en Poitou et à 40% pour Haut Val de Sèvre. Ces problématiques tournent autour de la santé de tout public et à tout âge de la vie.

Explication du mode de fonctionnement du groupe de travail :

- Trois sous-groupes ont été constitués de façon aléatoire (tirage au sort). Dans chaque sous-groupe, les participants ont été amenés à se positionner individuellement sur les 3 objectifs prioritaires à leur sens à travailler pour les enfants du territoire.
- La bienveillance éducative n'a pas été traitée mais vu de façon transversale au travers des autres objectifs.

Précision sur l'action proposée pour l'objectif opérationnel 5A et 5C :

- L'idée est de légitimer la place de chacun dans le parcours de l'enfant y compris des agents notamment dans les temps d'activités périscolaires où le cas a été soulevé. Il leur faut être encore plus légitime dans leurs actions où les agents changent de mission plusieurs fois dans la journée. Ce n'est pas facile pour eux, pour les enfants et pour les familles.
- D'où la volonté du groupe de travail d'étudier la faisabilité une réunion de rentrée où sont présents tous les adultes qui vont entourer l'enfant.

SCOT : Schéma de cohérence territoriale. Ce schéma donne des informations sur l'aménagement du territoire. Ce SCOT permet entre autre de visualiser les bourgs structurants ou de proximité où des services à mettre en lien.

Le problème de mobilité reste plein et entier. Des propositions comme celle du CSC avec la mise en place de co-voiturage a été abordé en groupe de travail et pourrait être une solution à étudier.

La communication est existante mais les parents qui étaient présents trouvent que les informations de certains services manquent. L'une des propositions envisagée serait de faire du guide de rentrée scolaire un guide pour tous les moments de la journée (scolaire, périscolaire, extrascolaire).

Accueil des enfants en situation de handicap :

Mme SAINTIER précise qu'une analyse de pratiques a été organisée en urgence pour le personnel des écoles disposant de classe ULIS.

Mme SAINTIER a par ailleurs alerté les sénateurs sur le fait que les collectivités sont également concernés par ces accueils à proposer et pas uniquement l'Education Nationale.

Par ailleurs les notifications de la MDPH vont rarement au dessus de 20 heures attribuées pour une AVS qui ne peut pas intervenir en plus (comprenant son temps de repas).

Les temps périscolaires sont pourtant souvent insécurisants pour les enfants. Il est donc important de les accompagner dans ces moments là.

Mme NICOLAS indique qu'il est possible de faire appel à la référente MDPH de l'Education Nationale. L'échange est très constructif pour le collège de Sauzé-Vaussais. La référente peut convoquer et mettre autour de la table toute l'équipe du suivi d'un enfant atteint d'un handicap. Il peut toutefois y avoir des freins liés à la confidentialité de certaines informations.

C'est une relation à construire pour les écoles primaires.

Favoriser les projets pour développer la citoyenneté :

Mme CAIL HEINESCH précise que les animateurs jeunesse travaillent avec le collège mais qu'il faut renforcer les liens. Les adolescents se trouvent dans les collèges, il faut que les animateurs s'y déplacent. Ce sujet a été abordé également lors du groupe de travail 12-25 ans, précise Mme PROU.

Mme COUSIN parle également de l'action « CLAS » le contrat local d'accompagnement scolaire qui permet également de prendre en charge des jeunes mais également d'accompagner les parents.

Mme KINGLER demande, globalement, qu'elle est la visée éducative pour l'enfant ?

M. CHARPENTIER précise que c'est tout le sens de ces rencontres. C'est parce qu'il y a du lien qu'on peut apporter une démarche éducative. C'est là le sens du Projet Educatif de Territoire : profiter du travail pour capitaliser pour se rencontrer et de créer des actions.

M. BETAU rajoute qu'il y a une volonté forte de croiser les liens et les actions avec une envie derrière de faire connaître aux parents le projet pédagogique que chaque structure veut porter auprès de la jeunesse.

Mme BRUNET (Mission Locale) rajoute que nous sommes un territoire particulier : rural. Comment chacun peut profiter de ces échanges : en s'invitant.

Mme NICOLAS de rajouter qu'il faut s'appuyer sur les relations humaines et ouvrir les portes.

Mme COUSIN précise que chacun à sa part de vecteur.

M. CHARPENTIER confirme que l'outil pour enclencher et conduire cela : c'est le PEDT.

3. Groupe de travail 12-17/25 ans présenté par Marie-Hélène PROU et Jackie RAUTUREAU (en pièce jointe la restitution présentée).

Echanges complémentaires faits en séance :

Un constat qui a été fait : les jeunes sont de passage, il est difficile de les conserver sur les structures. Il y a besoin de croiser les pratiques et de ne pas utiliser une communication traditionnelle « institutionnelle » qui ne fonctionne pas avec eux.

Une des actions proposées est la mise en place d'instances de parole où la parole des jeunes est entendue, prise en compte et avec de réelles portées. Les jeunes sont pleins d'idées et peuvent participer avec fougue sur des temps de parole. Mais si on leur demande leur avis, il faut que celui-ci soit réellement pris en compte.

Deuxième constat ressorti : le manque de connaissance entre acteurs : on ne se connaît pas assez, ni le matériel dont on dispose, ni les infrastructures de chacun.

Les liens naissent entre les collèges et les structures jeunesse mais il y a des endroits où cela n'est pas encore fait (exemple : lycée Desfontaines de Melle ou lycée JF Cail à Chef Boutonne)

Mme NICOLAS indique que pour créer des liens avec les lycées, il est possible de s'appuyer sur les Maisons des lycéens.

Mme SAINTIER précise que concernant la création d'une maison des jeunes à Chef Boutonne, le projet est fléché depuis longtemps. Mais l'ancienne communauté de communes Cœur du Poitou, lors de la prise de compétence « Petite Enfance/Enfance/Jeunesse » en 2009 a, en lien avec la CAF et la MSA, donné la priorité à la « Petite Enfance ». Ce projet est toujours listé.

Mme AGOSTINHO regrette qu'il n'y ait pas de valorisation du temps passé auprès des jeunes dans les collèges/lycées par les partenaires financiers que sont la CAF ou la MSA ou la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).

M. CHARPENTIER précise que les liaisons sont intégrées dans le Contrat Enfance Jeunesse.

Mme BRUNET (Mission Locale) indique que depuis le début du lancement de la démarche PEDT, cette tranche d'âge questionne beaucoup car elle est large et regroupe divers passages de la vie. Il y a de la difficulté à capter les lycéens par la Mission Locale.

Mme COUSIN souhaite parler de l'outil « Rallye des métiers » qui est une des réponses pour capter les lycéens ou collégiens. C'est un programme soutenu par des fonds Leader. Il rassemble 4 lycées du territoire : Chef Boutonne, Desfontaines, MFR de Vitré et MFR de Brioux. Le lycée agricole qui en faisait partie c'est retiré cette année. Le but est de proposer à des élèves de 15-16 ans de rencontrer des entreprises et des métiers du territoire.

Mme BIET fait référence à des études de C. MOREAU, sociologue disponible en ligne sur le net avec la thématique « comment laisser la place aux jeunes ? » qui peuvent être intéressantes à visionner.

Mme KINGLER confirme qu'il faut donner la parole aux jeunes pour qu'ils soient pris en considération pour ce qu'ils font. Sur les questions d'accès à l'autonomie, il faut se « doter » en tant que professionnel pour accompagner le jeune dans sa démarche citoyenne et non faire en lieu et place du jeune.

Mme RAUTUREAU indique qu'il s'agit d'une remise en cause de la posture professionnelle. On n'est plus uniquement « directeur ACM » au sens noble mais ce sont les jeunes qui doivent faire et nous, professionnels, devons leur poser le cadre et rester à côté.

M. BOUET (L'Agora-MDA, à la fois Centre de Planification et d'Education Familiale et Maison des Adolescents) souhaite parler du dispositif des Promeneurs du Net. Il s'agit d'un réseau d'acteurs qui évoluent sur internet et les réseaux sociaux pour créer un collectif et accompagner les jeunes. Les promeneurs du net sont formés et sont présents sur les réseaux sociaux. Un coordinateur pilote le dispositif. Un promeneur du net est mis en place au sein du CSC Mellois.

L'Agora-MDA travaille auprès des 11-25 ans, des parents des 11-25 ans et des professionnels.

M. BOUET présente L'Agora-MDA :

- Trois publics sont concernés les 11-25 ans, les parents des 11-25 ans et les professionnels.
- 2 portes d'entrées thématiques :
 - Le Centre de Planification et d'Education Familiale, la sexualité des jeunes (contraception, dépistage, conseil conjugal, liens avec les hôpitaux, etc.)
 - La Maison Des Adolescents pour venir parler d'un problème, d'un questionnement ou juste venir parler...

Les jeunes sont reçus, la raison de leur venue évaluée avec un lien vers des partenaires si nécessaire.

En plus du site de Niort ouvert du lundi au vendredi, des permanences sont mises en place à Melle à l'AMS une fois par mois et des interventions gratuites sont menées dans les établissements scolaires (c'est d'ailleurs une obligation dans les établissements scolaires dans le cadre de l'éducation à la sexualité, projets qui devraient être liés au CESC - Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté).

Mme FERRU demande si le groupe de travail a abordé l'accès aux droits ?

Réponse des animatrices : pas encore. Les autres thématiques ont pris largement du temps.

4. Validation du comité de pilotage

M. CHARPENTIER indique qu'il est très satisfait du nombre important d'acteurs du terrain présents. Au regard des débats, il paraît intéressant d'envisager de déplacer la notion de parentalité dans d'autres moments que ceux initialement connus (ex : rassemblement pour des événements sportifs qui sont l'occasion de retrouver beaucoup de parents) avec probablement le captage des parents sur des temps informels à construire.

Il faut marquer cette enfance et cette jeunesse qui n'a rien à voir avec la population citadine. Si on les laisse partir, ils seront séduits par la ville. Ils auront raison d'aller la découvrir. Mais plus les jeunes auront été marqués par notre territoire et auront vécu des moments positifs et plus ils auront envie de revenir. Ils garderont une image positive de ce territoire.

Il faut favoriser le lien et la mise en réseau : chacun avec sa mise en réseau sera toujours enrichi des pratiques et des approches des autres.

Mme PROU rajoute deux points concrets :

- Les animateurs jeunesse aimeraient pouvoir travailler davantage en réseau et connaître particulièrement les équipements mais aussi les compétences diverses de chacun. Il s'agit notamment des compétences des animateurs dans les domaines sportifs ou artistiques ou autres..
- L'outil en ligne proposé (PADLET) doit rester simple d'accès (sans log in) et les animateurs doivent pouvoir y poster en un clic :
 - des informations sur les activités de leur structure (sous forme de postit sur un mur),
 - des informations générales,
 - des demandes de services ou matériels,
 - des questions.

Cet outil serait paramétré pour être partageable par lien mais non référencé par le moteur Google.

Mme RAUTUREAU fait référence à un travail de l'Union Régionale des Foyers Ruraux qui a mis en œuvre quatre conteurs et dont la restitution a eu lieu jeudi dernier. Ce travail illustre parfaitement l'impact du marquage du territoire et comment en grandissant on revient vers nos racines. Les conteurs ont interrogé des jeunes et des adultes sur ce qu'ils pensent, ce qu'ils vivent dans le territoire et pourquoi ils sont revenus s'ils sont partis. Ces retours ont fait l'objet d'une mise en scène qui sera restituée très probablement en représentation très prochainement (dates à venir).

Cela fait sens avec le projet politique et les volontés du terrain.

M. BETEAU demande une fois que le travail aura avancé, comment faire concrètement si des actions sont dégagées ? Seront-elles financièrement assurées ? Y a-t-il une méthodologie de prévue ?

M. CHARPENTIER rappelle que les habitants du territoire Mellois ont vu une hausse de leur pression fiscale. Cette hausse est dûe à des investissements et notamment à environ 50% des investissements pour des structures Jeunesse. Il faudra peut-être arbitrer pour certaines mises en place d'actions supplémentaires mais à la marge au regard du nouveau Contrat Enfance Jeunesse.

Il faut également rappeler que la mise en place d'un nouveau contrat enfance jeunesse a permis de dégager une nouvelle organisation avec les trois coordonnateurs par tranches d'âges. La structure se met en place physiquement et techniquement.

Si nouveaux arbitrages il doit y avoir, les élus se référeront au PEDT et au travail qu'il en ressort. Il y a aura un peu de marge de manœuvre pour les actions pertinentes (parentalité ...)

Tous les axes proposés pour la poursuite des travaux par les groupes de travail sont validés en séance à l'unanimité par les participants présents.

Mme SAINTIER et M. CHARPENTIER remercient les participants présents ainsi que tous ceux qui participent aux groupes de travail pour tout ce qui en ressort.

La séance est levée.